



La connexion criminalité-terrorisme en Belgique et au Luxembourg

- Ce document de travail a pour objet de faire un tour d'horizon des liens qui existent entre criminalité et terrorisme (la « connexion criminalité-terrorisme ») en Belgique et au Luxembourg, de mettre en évidence les risques potentiels et de formuler une série de recommandations en vue de les atténuer.
 - Il s'inscrit dans le cadre d'une enquête portant sur l'Europe entière qui donnera lieu à la publication de documents similaires pour l'ensemble des 28 États membres de l'Union européenne. L'objectif recherché est d'aboutir à une compréhension plus globale des menaces découlant de la criminalité et du terrorisme et de proposer des moyens nouveaux et novateurs de s'y attaquer.
 - En dépit de la difficulté notoire de mesurer les activités illicites, force est de constater la présence de liens entre criminalité et terrorisme dans deux domaines :
 1. Parmi les djihadistes belges qui ont mis à profit leurs **compétences et leurs contacts criminels** pour commettre des attentats et encourager activement des activités criminelles au nom de la guerre sainte, le « djihad » ;
 2. Dans les **prisons belges**, où il existe tout un groupe d'individus radicalisés dont la remise en liberté est prévue au cours des années à venir.
 - Nos recommandations portent sur des actions articulées autour des axes suivants : le milieu carcéral, le financement du terrorisme, le partage de renseignements et la collaboration entre les services de sécurité ainsi qu'entre les acteurs étatiques et non étatiques.
 - Pour autant, le problème pris dans sa globalité semble être de nature sociale. Celui-ci se manifeste en effet par l'existence de zones géographiques et de groupes démographiques qui sont coupés de la société en général et qui deviennent ainsi des proies faciles pour les organisations criminelles et les recruteurs djihadistes. Par conséquent, en plus de mesures techniques et administratives, nous recommandons de déployer des efforts sociaux et politiques plus larges en vue de renouer avec les « oubliés » de la société belge.
-

1 Introduction

Au lendemain des récents attentats, de vives critiques ont été adressées à la Belgique sur sa réponse en matière de lutte antiterroriste. La commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les circonstances qui ont abouti aux attentats de mars 2016 à Bruxelles a relevé une longue liste de carences dans l'architecture de la sécurité belge, notamment un manque de capacité et de moyens, l'inefficacité des procédures et de la réglementation, l'insuffisante coopération internationale et l'absence d'approche intégrée.¹

L'une des principales critiques soulevées portait sur les échanges insuffisants d'informations pertinentes entre les services judiciaire, de sécurité et de renseignement, ainsi que les services de police. Il s'agit là d'un point particulièrement pertinent dans le cas de la Belgique compte tenu du grand nombre d'individus impliqués dans le terrorisme djihadiste qui étaient connus des services de police comme des délinquants « ordinaires ». En effet, rares sont les pays en Europe où le phénomène de terroristes issus d'un milieu criminel est aussi bien établi qu'en Belgique.

Ce document a pour objet de faire un tour d'horizon des liens qui existent entre criminalité et terrorisme en Belgique et au Luxembourg, de mettre en évidence les risques potentiels et de formuler une série de recommandations en vue de les atténuer. Il s'inscrit dans le cadre d'une enquête portant sur l'Europe entière qui donnera lieu à la publication de documents similaires pour l'ensemble des 28 États membres de l'Union européenne. L'objectif recherché est d'aboutir à une compréhension plus globale des menaces découlant de la criminalité et du terrorisme et de proposer des moyens nouveaux et novateurs de s'y attaquer.

La base empirique de ce document repose sur l'étude de sources d'information publiques, y compris des rapports gouvernementaux et intergouvernementaux, des recherches universitaires, des documents judiciaires, des articles de presse, ainsi que sur des interviews avec des praticiens et des experts en la matière. Les travaux de recherche ont eu lieu entre décembre 2017 et février 2018 et ont été effectués par une équipe de chercheurs belges et britanniques.²

En dépit de la difficulté notoire de mesurer les activités illicites, force est de constater la présence de liens entre criminalité et terrorisme dans deux domaines :

¹ Troisième rapport intermédiaire de la commission d'enquête parlementaire sur le terrorisme, p.66.

² Les auteurs principaux de ce document sont Peter R. Neumann et Rajan Basra, avec Fanny Lutz et Michaël Fernandez-Bertier en tant que co-auteurs. Nous sommes reconnaissants envers toutes les personnes interrogées, qu'elles soient nommées ou anonymes.

1. Parmi les djihadistes belges qui ont mis à profit leurs **compétences et leurs contacts criminels** pour commettre des attentats et encourager activement des activités criminelles au nom de la guerre sainte, le « djihad » ;
2. Dans les **prisons belges**, où il existe tout un groupe d'individus radicalisés dont la remise en liberté est prévue au cours des années à venir.

Tandis que ces deux domaines nécessitent certes des actions spécifiques, ce dont ont pris acte les autorités belges par des mesures positives visant à remédier à ces préoccupations, le problème pris dans sa globalité semble être de nature sociale. Celui-ci se manifeste en effet par l'existence de zones géographiques et de groupes démographiques qui sont coupés de la société en général et qui deviennent ainsi des proies faciles pour les organisations criminelles et les recruteurs djihadistes. Par conséquent, en plus de mesures techniques et administratives, nous recommandons de déployer des efforts sociaux et politiques plus larges en vue de renouer avec les « oubliés » de la société belge.

Le document commence par un tour d'horizon de la criminalité organisée et du terrorisme en Belgique et au Luxembourg. Dans la seconde partie, nous explorons les deux domaines où des liens potentiels sont apparus : parmi les djihadistes belges, dont le passé criminel a facilité des opérations terroristes, et dans les prisons belges. Le document se termine par une série de recommandations adressées aux décideurs, aux services de sécurité et à la société dans son ensemble.

Encadré 1 : Qu'est-ce que la connexion criminalité-terrorisme ?

Le concept de la connexion criminalité-terrorisme (« crime-terror nexus » en anglais) est apparu au début des années 1990, suite à l'effondrement de l'Union soviétique et à l'essor de la mondialisation. À l'aune des bouleversements géopolitiques et à l'aube de l'ère de l'information, les analystes ont constaté que les groupes terroristes et d'insurgés s'adaptaient de plus en plus aux *modus operandi* utilisés par les criminels pour atteindre leurs objectifs.

Depuis, les chercheurs ont identifié *trois types de connexion criminalité-terrorisme* : la *connexion institutionnelle*, la *connexion organisationnelle* et la *connexion sociale*.

Connexion institutionnelle

L'un des pionniers en la matière est l'analyste Tamara Makarenko.³ Sur son « continuum crime-terrorisme », elle a identifié trois types de liens institutionnels entre les bandes criminelles et les groupes terroristes :

- À une extrémité, on trouve la *coopération* entre bandes criminelles et groupes terroristes, que ce soit par des alliances ponctuelles limitées ou par des coalitions plus approfondies.
- Vers le milieu du continuum, il y a *convergence* quand un groupe adapte ses compétences à celles d'un autre, ce qui aboutit à des « groupes crimino-terroristes hybrides ».
- À l'autre extrémité on relève la *transformation*, quand un groupe s'est complètement transformé en l'autre sous l'effet d'un changement de motivation.

Parmi les exemples les plus frappants, on peut citer le cas des taliban et de leur dépendance par moments de la production d'héroïne en Afghanistan, celui des Forces armées révolutionnaires colombiennes (FARC) et de leur participation à l'industrie des stupéfiants du pays, et celui de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) et de sa contrebande de produits pétroliers et de contrefaçon.

Connexion organisationnelle

Dans une étude datant de la même époque que celle de Makarenko, Letizia Paoli s'est concentrée sur les similitudes structurelles et organisationnelles qui existent entre les bandes de jeunes et les groupes terroristes, qu'elle a qualifiés d'organisations « claniques » :⁴

à suivre...

3 Tamara Makarenko, « The Crime-Terror Continuum: Tracing the Interplay between Transnational Organised Crime and Terrorism », *Global Crime*, Vol 6, No 1, 2004, pp.129-145.

4 Letizia Paoli, « The Paradoxes of Organized Crime », *Crime, Law, and Social Change*, Vol 37, No 1, 2002, pp.51-97.

- Elles commettent des activités illégales, y compris des actes de violence ;
- Elles exigent un « engagement absolu » de la part de leurs membres ;
- Elles offrent des *avantages émotionnels*, comme un statut social, une « fraternité », une identité et un sentiment d'appartenance.

De l'avis de Paoli, il pourrait être trompeur de conclure à des distinctions tranchées entre les acteurs en fonction de leurs objectifs déclarés (criminels par rapport à politiques), car ces distinctions peuvent être ténues et les objectifs fluctuer.

À titre d'exemple, elle cite les groupes prônant la suprématie blanche aux États-Unis, qui recrutent leurs membres en fonction de principes idéologiques et affirment avoir un programme politique, tout en étant fortement impliqués dans des activités de criminalité « ordinaire ».

Connexion sociale

Dans une récente étude du recrutement djihadiste en Europe, Rajan Basra et Peter R. Neumann ont mis en lumière non pas la convergence des criminels et des terroristes en tant que groupes ou organisations, mais celle de leurs réseaux sociaux, de leur environnement ou de leur milieu.⁵ Plutôt que de se livrer à une collaboration officielle voire à une transformation, ils constatent que les bandes de criminels et les groupes de terroristes sont recrutés dans des bassins sociologiquement similaires, créant des synergies et des chevauchements (souvent involontaires).

Cette « nouvelle » connexion criminalité-terrorisme a quatre facettes :

- Elle se répercute sur les processus de *radicalisation*, parce que la participation à des activités terroristes peut être un moyen de rédemption et légitimer la criminalité.
- Elle souligne le *rôle des prisons* comme milieu de radicalisation et de rencontre entre criminels et extrémistes.
- Elle met l'accent sur l'*acquisition de compétences et d'expériences* susceptibles d'être utiles pour les terroristes, en particulier l'accès à des armes, des faux documents et la familiarité avec la violence.
- Elle facilite le *financement* du terrorisme, en particulier par la petite délinquance.

En dépit des différences d'approche et de perspective, les *trois types de connexion : institutionnelle, organisationnelle et sociale* ne s'excluent pas mutuellement. Pris ensemble, ils fournissent le cadre analytique du projet sur la connexion criminalité-terrorisme.

5 Rajan Basra et Peter R. Neumann, « Criminal Pasts, Terrorist Futures: European Jihadists and the New Crime-Terror Nexus », *Perspectives on Terrorism*, Vol 10, No 6, 2016, pp.25-40.

2 La criminalité organisée

La présence de criminalité organisée est marquée en Belgique et se définit comme étant l'association structurée de plus de deux personnes, établie dans le temps, en vue de commettre de façon concertée des crimes et délits pour obtenir des avantages patrimoniaux.⁶ Cette section donne un aperçu de la criminalité organisée en Belgique et au Luxembourg en se concentrant sur les groupes concernés, ainsi que sur leurs activités et leur implantation. Elle montre que, en raison surtout de sa situation géographique à la croisée de plusieurs voies de trafic, la Belgique est amenée à jouer un rôle majeur de plaque tournante du trafic illicite.

Groupes

Il n'existe pas d'estimations fiables du nombre de bandes criminelles opérant en Belgique ou au Luxembourg. Le ministre belge de la Sécurité et de l'Intérieur a récemment déclaré que 251 organisations criminelles, soit un total 2 718 membres, étaient mises sous examen.⁷ Il est toutefois probable qu'elles sont plus nombreuses. De plus, bien que les groupes et les bandes criminelles ne se chevauchent pas complètement, on estime à une trentaine le nombre de bandes urbaines actives à Bruxelles en 2017,⁸ comptant environ 358 membres.⁹

Les *structures organisationnelles* varient. Historiquement, les bandes criminelles en Belgique opéraient selon un mode hiérarchisé, descendant et fortement centralisé. Depuis 2010, il semblerait que ceci ait changé, les groupes étant dorénavant plus mobiles, internationaux et capables d'utiliser des moyens technologiques pour communiquer, collaborer et exploiter de nouvelles opportunités.¹⁰ À l'heure actuelle, 43 % des groupes mis en examen se caractérisent par une structure « en réseau », 21 % d'entre eux sont dotés d'une hiérarchie stricte et 18 % sont dépourvus de la moindre structure reconnaissable.¹¹

Les bandes criminelles sont de composition *ethnique variée* et *multinationale*. La plupart des bandes (66 %) consistent en un mélange de ressortissants belges et non belges, tandis qu'une minorité d'entre elles (22 %) sont homogènes.¹² Un rapport de la police fédérale de 2017

6 Cette définition est conforme à l'article 324bis du Code pénal belge.

7 Déclaration du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur devant le Parlement fédéral, Compte rendu analytique, Commission de l'intérieur, des affaires générales et de la fonction publique, CRABV 54 COM 790, 20 décembre 2017, pp.1-2.

8 La définition d'une bande urbaine n'est pas établie de manière universelle en Belgique, et il n'existe aucune infraction pénale correspondante. Déclaration du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur devant le Parlement fédéral dans *Questions et réponses écrites*, Ch., sess. 2017-2018, 21 novembre 2017, QRVA 54 136, p.119.

9 Déclaration du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur du 20 décembre 2017, pp.1-2; «Bandes urbaines: 358 délinquants fichés», *La Province*, 18 octobre 2017.

10 CTIF-CFI, *Rapport annuel 2016*, p.14; Rapport de 2010 du service pour la politique criminelle, p.7.

11 Rapport de la police fédérale judiciaire sur la criminalité organisée en Belgique, Juin 2017 (non publié).

12 Déclaration du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur du 21 novembre 2017, p.119.

recense 86 nationalités différentes impliquées dans le crime organisé.¹³ Des enquêtes passées ont montré qu'elles comprennent des groupes mafieux albanais, turcs et italiens, ainsi que des cartels sud-américains.¹⁴ Des triades chinoises et des mafias russes sont également établies en Belgique, malgré un repli de leurs activités ces dernières années.¹⁵ En réponse, la police fédérale belge a donné la priorité à la lutte contre les groupes d'Albanais, de Turcs et de motards criminels.¹⁶

Activités

Comme partout en Europe, il est fréquent que les bandes criminelles belges commettent toutes sortes de délits plutôt que de se spécialiser dans un seul.¹⁷ Celles-ci comprennent, entre autres, le trafic de drogues, d'armes à feu, la traite des êtres humains et le blanchiment d'argent.

Le *trafic de drogue* est l'activité principale des bandes criminelles en Belgique.¹⁸ Le pays est l'un des plus importants producteurs et distributeurs de drogues synthétiques (tels que la MDMA et les amphétamines)¹⁹ et de cannabis²⁰ en Europe, ainsi que de nouvelles substances psychoactives (NSP).²¹ Les plantations de cannabis et les laboratoires de drogues synthétiques sont principalement concentrés à la frontière avec les Pays-Bas, avec lesquels ils échangent parfois des chaînes de production communes.²² La Belgique est aussi l'un des trois principaux points d'entrée de la cocaïne en Europe, aux côtés de l'Espagne et des Pays-Bas, et il semblerait qu'il s'agisse de la drogue la plus introduite clandestinement dans le pays.²³

La Belgique est considérée comme une plaque tournante du *trafic d'armes à feu* international, en raison de son emplacement géographique, de sa vaste gamme d'options de transport et de l'expertise technique existante dans le domaine des armes.²⁴ La réputation historique de la Belgique dans le domaine de la fabrication, de la détention, de la réparation, de la réactivation et de l'exportation d'armes (y compris des armes à feu de type militaire) rend le pays attrayant sur le marché illicite.²⁵ Les armes à feu finissent principalement sur le marché illégal par la contrebande transfrontalière,²⁶ ainsi que par le vol, la production illicite ou la réactivation d'armes à feu neutralisées acquises légalement, et par les déclarations factices d'armes volées et perdues afin de les revendre sur le marché noir. Ce commerce est généralement un *marché fermé*, accessible

13 Ibid.

14 Ibid.

15 Rapport de la police fédérale judiciaire sur la criminalité organisée en Belgique, Juin 2017 (non publié).

16 Déclaration du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur devant le Parlement fédéral dans *Questions et réponses écrites*, Ch., sess. 2017-2018, 15 novembre 2017, QRVA 54 135, pp.261-262.

17 Police fédérale, *Plan national de sécurité 2016-2019*, p.22.

18 Pour les statistiques, voir FPF/DGR/DRI/BIPOL, *Statistiques policières de criminalité*, Année 2000 – Semestre 1-2017, 2017, p.8.

19 Europol, *Évaluation de la menace que représente la grande criminalité organisée dans l'Union européenne 2017 (SOCTA)*, p.39.

20 Nils Duquet and Kevin Goris, "De Belgische illegale vuurwapenmarkt in beeld", p.51. Déclaration du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, cité dans «Voici le bilan du plan canal», *La Libre*, 13 novembre 2017.

21 Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDA), *Country Drug Report 2017: Belgium*, p.16.

22 EMCDDA, *Country Drug Report 2017: Belgium*, p.16.

23 En 2015, les quantités de drogues suivantes ont été saisies sur le sol belge: 17 847 kg de cocaïne, 7 045 kg de résine de cannabis, 764 kg de cannabis à base de plantes, 121 kg d'héroïne, 69 kg d'amphétamines, 9 kg de MDMA et 4 kg de méthamphétamines. EMCDDA, *Country report 2017: Belgium*, p.16. p.37.

24 Police fédérale, *Statistiques policières de criminalité 2015*, p.18.

25 Nils Duquet, «Firearms acquisition and the terrorism-criminality nexus», in Thomas Renard (ed.), *Counterterrorism in Belgium: key challenges and policy options*, Egmont – The Royal Institute for International Relations, Octobre 2016, pp.54-55.

26 Souvent en provenance des Balkans occidentaux (et qui proviennent des conflits dans l'ancienne Yougoslavie). Nils Duquet et Kevin Goris, «De Belgische illegale vuurwapenmarkt in beeld», p.65.

exclusivement par des liens criminels, et la plupart des transactions se font en personne,²⁷ quoique internet change la donne dans une certaine mesure.²⁸

Le blanchiment d'argent s'inscrit au cœur des opérations criminelles et a changé ces dernières années.²⁹ Il est généralement de petite taille (appelé « auto-blanchiment »)³⁰, malgré l'essor des régimes structurés de blanchiment d'argent et de blanchisseurs tiers.³¹ Ce changement est le résultat d'une professionnalisation accrue, où le blanchiment d'argent est proposé comme un service par des acteurs non impliqués directement dans l'activité criminelle.³² Le Luxembourg est lui aussi considéré comme une plaque tournante pour le blanchiment d'argent, comme en témoigne l'indice de lutte contre le blanchiment de capitaux de Bâle de 2017.³³

Les infractions sous-jacentes varient. En termes de *nombre de renvois* par la cellule de traitement des informations financières (CTIF-CFI) de Belgique en vue de poursuites judiciaires, ils comprennent la fraude, le financement du terrorisme et le trafic de drogue, entre autres.³⁴ En termes de *montant* de capitaux blanchis, les principales infractions sont la fraude fiscale, la criminalité organisée, la traite des êtres humains et la fraude généralisée.³⁵ Néanmoins, dans les affaires complexes de blanchiment d'argent, il est fréquent que les enquêtes et les poursuites judiciaires soient entravées par l'absence de stratégie nationale concertée et par le manque de moyens judiciaires en Belgique.³⁶

La Belgique sert principalement de pays de destination pour la *traite des êtres humains*, que ce soit à des fins d'exploitation sexuelle ou économique (y compris d'hommes destinés aux secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du bâtiment).³⁷ La plupart des victimes seraient originaires de Roumanie, du Maroc, du Nigeria, de Hongrie et de Bulgarie, bien qu'il existe aussi des victimes belges.³⁸ Les trafiquants se positionnent à des endroits stratégiques, dans plusieurs pays, qui servent de points de transit pour leurs victimes, et veillent à ce qu'elles atteignent leur destination finale. La Belgique peut aussi servir de pays de transit pour des destinations comme le Royaume-Uni.³⁹ Les voies de trafic partent souvent d'Afghanistan, d'Irak et de Syrie, et passent par les Balkans, les îles grecques ou la Hongrie, en route vers Bruxelles.⁴⁰

27 Nils Duquet et Kevin Goris, « De Belgische illegale vuurwapenmarkt in beeld », Flemish Peace Institute, 23 juin 2017, p.60.

28 Police fédérale, *Plan national de sécurité 2016-2019*, p.65.

29 GAFI, *Mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Belgique, Rapport du quatrième cycle d'évaluations mutuelles*, Avril 2015, p.27 (le « Rapport d'évaluation mutuelle de la Belgique par le GAFI de 2015 »).

30 En d'autres termes, lorsque le défendeur dans une affaire de blanchiment d'argent est également l'auteur de l'infraction sous-jacente. Rapport d'évaluation mutuelle de la Belgique par le GAFI de 2015, p.13

31 Ibid.

32 CTIF-CFI, *Rapport annuel 2016*, p.15.

33 Pour en savoir plus, voir Il Fatto Quotidiano's « United Mafias of Europe project », disponible à l'adresse suivante: <https://www.ilfattoquotidiano.it/longform/mafia-and-organized-crime-in-europe/map/luxembourg/>; Institut de Bâle sur la gouvernance, *Indice MBC de Bâle 2017*, Août 2017.

34 Interview avec la CTIF-CFI, 20 décembre 2017.

35 CTIF-CFI, *Rapport annuel 2016*, pp.61-62.

36 Y compris des moyens de formation, financiers et des moyens matériels. Rapport d'évaluation mutuelle de la Belgique par le GAFI de 2015, pp.9 et 14.

37 GRETA 2017 Rapport, p.7.

38 Ibid; voir aussi CTIF-CFI, *Rapport annuel 2016*, p.16.

39 GRETA, *Rapport concernant la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par la Belgique, Deuxième cycle d'évaluations*, 16 novembre 2017, p.7 (le « Rapport de GRETA 2017 »); Interview avec le magistrat du parquet fédéral en charge de la traite des êtres humains, 11 janvier 2018.

40 Interview avec des magistrats du parquet fédéral en charge de la traite des êtres humains, 11 janvier 2018.

Implantation géographique

En raison de sa situation au centre de l'Europe, de sa petite taille (il faut moins de deux heures pour traverser le pays) et du port d'Anvers,⁴¹ la Belgique est souvent perçue comme une plaque tournante de la criminalité organisée et transnationale. D'où les tentatives par les bandes criminelles de s'infiltrer dans les douanes, les quais et la police, afin de contrôler la logistique de la criminalité organisée.⁴²

Comme on peut s'y attendre, c'est dans les agglomérations et les régions les plus riches que les bandes criminelles organisées sont les plus actives, dans des arrondissements de Bruxelles (37 % des bandes) et Anvers (35 %), ainsi qu'en Flandre orientale (15 %) et dans le Limbourg (12 %). Elles sont également présentes, dans une moindre mesure, dans les villes de Liège (9 %), de Mons (6 %) et de Charleroi (5 %).⁴³

La plupart des bandes criminelles actives sont de nature transfrontalière : 70 % des organisations criminelles identifiées sont actives sur le plan transnational, non seulement dans des pays limitrophes comme les Pays-Bas et la France, mais aussi dans des pays plus lointains comme l'Espagne et le Nigeria.⁴⁴ Au total, d'après les autorités belges, les activités des bandes criminelles nationales ont de l'emprise dans 77 pays différents.⁴⁵ Ce chiffre illustre pour le moins à quel point la Belgique se trouve au croisement du trafic illicite et de la criminalité internationale à l'échelle mondiale.

41 Tant en termes de poids brut de marchandises traitées qu'en termes de volume de conteneurs traités dans les ports. Eurostat, *Statistiques sur le transport maritime de fret et de passagers*, Janvier 2017 ; Port d'Anvers, *Faits et chiffres 2017*, p.10.

42 Rapport non publié présenté par le directeur judiciaire de la police d'Anvers le 7 septembre 2017 (« La mafia de la cocaïne infiltre le tout Anvers », *La Libre*, 9 septembre 2017).

43 Rapport de la police fédérale judiciaire sur la criminalité organisée en Belgique, Juin 2017 (non publié).

44 Déclaration du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur du 21 novembre 2017, p.119.

45 Rapport de la police fédérale judiciaire sur la criminalité organisée en Belgique, Juin 2017 (non publié).

3 Terrorisme

La Belgique a un long passé en lien avec le terrorisme et des attentats.⁴⁶ De multiples attentats ont été perpétrés sur son sol par des terroristes anarchistes à la fin du XIX^e siècle, tels que des terroristes du Moyen-Orient et de gauche dans les années 1980.⁴⁷ À la fin des années 1990 et au début des années 2000, le pays abritait des réseaux djihadistes de Somalie, d'Afghanistan, d'Irak, d'Égypte et de Tchétchénie.⁴⁸ Ces dernières années, la Belgique a été la cible de l'État islamique, qui a commis les attentats à l'aéroport de Bruxelles ainsi qu'à la station de métro Maelbeek en mars 2016, qui ont conduit à de vives critiques contre les services de lutte antiterrorisme et de police du pays.

Malgré la décision récente de revoir le niveau de menace terroriste à la baisse, la possibilité d'attentats djihadistes reste une préoccupation majeure. Non seulement la Belgique connaît des niveaux élevés de radicalisation nationale et de recrutement de combattants étrangers, beaucoup de ces activités se sont produites à la croisée du milieu criminel et du milieu extrémiste. Cette section fait un tour d'horizon du terrorisme djihadiste en Belgique et met en lumière deux aspects de la connexion criminalité-terrorisme particulièrement pertinents et problématiques : (1) le recours à des pratiques criminelles de la part des djihadistes et (2) la connexion entre le milieu criminel et le milieu djihadiste dans les prisons belges.

Attentats, complots et combattants étrangers

Au cours des cinq dernières années, plusieurs attentats djihadistes ont été soit planifiés soit perpétrés en Belgique, ou se sont servis du pays comme base opérationnelle de premier ordre. D'où le grand nombre d'individus (297) condamnés pour des infractions djihadistes devant des tribunaux belges au cours de cette période.⁴⁹

Les types d'attentats et de tentatives d'attentats sont variés, partant d'agressions rudimentaires à l'arme blanche jusqu'à des explosions coordonnées :

- *Mai 2014* : Trois morts lors d'une attaque au Musée juif de Bruxelles par Mehdi Nemmouche, un ressortissant franco-algérien de 29 ans qui s'était rendu en Syrie. Il s'agissait là de la première attaque perpétrée en Europe par un combattant étranger de retour de Syrie.

46 Nous définissons le terrorisme comme des actes symboliques de violence à motivation politique. Voir Peter R. Neumann et M.L.R. Smith, « *The Strategy of Terrorism* », (Londres : Routledge, 2008), p.8.

47 Thomas Renard (ed.), « *Counterterrorism in Belgium: key challenges and policy options* », Egmont – The Royal Institute for International Relations, Octobre 2016, p.4.

48 Interview avec des magistrats du parquet fédéral en charge de la traite du terrorisme, 11 janvier 2018.

49 Europol, *Rapport sur la situation et les tendances du terrorisme en Europe (TE-SAT) 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017*.

- *Janvier 2015*: Deux djihadistes tués lors d'une fusillade déclenchée par une descente de police au sein d'une cellule de l'État islamique à Verviers. Des kalachnikovs, des explosifs et des uniformes de police ont été trouvés dans l'appartement de la cellule.
- *Novembre 2015*: 130 morts et plus de 400 blessés lors d'une série d'attaques coordonnées à Paris par un groupe de terroristes de l'État islamique qui avaient utilisé Bruxelles comme base.
- *Mars 2016*: 32 morts et plus de 340 blessés suite à plusieurs explosions à l'aéroport de Bruxelles et à la station de métro Maelbeek de Bruxelles. À ce jour, il s'agit de l'attentat le plus meurtrier de toute l'histoire de la Belgique.
- *Août 2015*: Tentative de fusillade manquée dans le Thalys Paris-Amsterdam par Ayoub El Khazzani, ressortissant de double nationalité belge et marocaine, maîtrisé par les passagers du train alors que son fusil s'était enrayé. Cet attentat n'a fait aucune victime.
- *Août 2016*: Attaque à la machette de deux policiers par un homme algérien de 33 ans devant un commissariat à Charleroi. Il a été abattu sur la scène du crime.
- *Octobre 2016*: Attaque à la machette de trois policiers à Schaerbeek, Bruxelles, par Hicham Diop, un vétéran de l'armée belge de 43 ans, qui a été arrêté.
- *Juin 2017*: Explosion d'un engin explosif improvisé (EEI) ne faisant aucune victime dans la gare centrale de Bruxelles par Oussama Zariouh, ressortissant marocain âgé de 36 ans.
- *Août 2017*: Attaque à l'arme blanche contre des militaires en patrouille par Haashi Ayaanle, un Somalien de 30 ans, armé d'un couteau et d'une arme factice près de la Grand Place à Bruxelles, qui a été abattu.

Le plus important (et le plus complexe) de ces attentats a été commis par ce qu'on appelle des combattants étrangers qui s'étaient rendus en Syrie et en Irak pour rejoindre des groupes djihadistes, notamment de l'État islamique. La Belgique a été très affectée par cette mobilisation,⁵⁰ comme en attestent les 413 ressortissants ou résidents belges au moins à avoir quitté le pays.⁵¹ (Par habitant, cela représente l'un des taux les plus élevés d'Europe.)⁵² Deux filières seulement sont responsables de la mobilisation de près de la moitié d'entre eux : la filière Sharia4Belgium, qui a pris copie sur le groupe djihadiste britannique Al-Muhajiroun et qui a facilité les voyages d'au moins 101 individus⁵³ et la « filière Zerkani » basée à Bruxelles, qui en a mobilisé au moins 85 (voir Encadré 2).⁵⁴

Fin 2017, les autorités belges estimaient qu'un tiers des combattants ont été tués, un autre tiers sont restés dans la région, et un peu moins d'un tiers (125) sont rentrés au pays.⁵⁵ Six combattants étrangers originaires du Luxembourg sont connus.

50 Pour une vue d'ensemble, voir Jean-Charles Brisard et Kevin Jackson, « The Islamic State's external operations and the French-Belgian Nexus », *CTC Sentinel*, Volume 9, Numéro 11, Novembre-décembre 2016, pp.8-15.

51 Chiffres de l'OCAM, cités dans Thomas Renard et Rik Coolsaet, « From the Kingdom to the Caliphate and Back: Returnees in Belgium », dans Thomas Renard et Rik Coolsaet (eds.), « *Returnees: Who are they, why are they (not) coming back, and how should we deal with them?* », Egmont – The Royal Institute for International Relations, Février 2018, p.19.

52 Ibid.

53 Pieter Van Ostaeyen, « *From Grozny to Raqqa with Stopover Brussels – the 'Eastern Contingent' of Belgian Foreign Terrorist Fighters* », Bellingcat, 29 août 2017.

54 Ibid.

55 Thomas Renard et Rik Coolsaet, « *From the Kingdom to the Caliphate and Back: Returnees in Belgium* », pp.19-20; Interview avec des magistrats du parquet fédéral en charge de la traite du terrorisme, 11 janvier 2018.

Encadré 2: La filière Zerkani

L'un des exemples les plus tristement célèbres de la connexion criminalité-terrorisme en Belgique concerne Khalid Zerkani. Né au Maroc en 1973, il s'est installé en Belgique à l'âge adulte en gagnant de l'argent comme petit délinquant. Après s'être radicalisé, il s'est servi de son charisme et de son réseau pour recruter de jeunes hommes, pour la plupart originaires du quartier de Molenbeek, comme djihadistes. C'est ainsi que la « filière Zerkani » est devenue une source cruciale de recrutement de combattants étrangers, responsable de la mobilisation de plus de 85 personnes parties se battre en Syrie et en Irak.⁵⁶ Il faisait partie d'une filière plus large, comprenant des cellules à Paris, à Bruxelles et à Verviers, responsable de la majorité du terrorisme djihadiste en Belgique.⁵⁷

Zerkani encourageait ses recrues à commettre des vols et des cambriolages, qu'il justifiait dans des termes islamiques, même s'il était clair que beaucoup des jeunes hommes attirés par son groupe n'avaient que des connaissances limitées de leur religion.⁵⁸ Comme l'a indiqué un témoin au cours de son procès, Zerkani disait à ses recrues que « Allah autorise le vol auprès d'infidèles ».⁵⁹ Les recettes étaient alors redistribuées au sein du groupe et servaient à financer leurs voyages en Syrie, ainsi qu'à produire des faux papiers et à rémunérer des contacts pour leur faire passer la frontière clandestinement entre la Turquie et la Syrie⁶⁰, ce qui a valu à Zerkani le surnom de *Papa Noël*.⁶¹ On ne sait toujours pas si ses recrues étaient toutes d'anciens délinquants ou si, pour certains, c'était *la première fois* qu'ils commettaient des délits sous sa tutelle.

Zerkani a été arrêté en 2014 et condamné pour son recrutement de djihadistes en 2016. Son protégé le plus tristement célèbre était Abdelhamid Abaaoud, un coordinateur essentiel de la filière à qui l'on doit l'organisation des attentats à Paris en novembre 2015 et à Bruxelles en mars 2016. Plus que tout autre exemple, les structures que Zerkani a créées illustrent la convergence qui s'est produite en Belgique entre le milieu criminel et celui des terroristes. Elles contribuent à expliquer l'apparition dans ce petit pays de plus de 400 combattants étrangers djihadistes en l'espace de quelques années.

56 Pieter Van Ostaeyen, « From Grozny to Raqqa with Stopover Brussels – the 'Eastern Contingent' of Belgian Foreign Terrorist Fighters », Bellingcat, 29 août 2017.

57 Pour en savoir plus, voir Guy Van Vliet, Jon Lewis et Don Rassler, « Beyond the Caliphate: Islamic State Activity Outside the Group's Defined Wilayat – Belgium », Combating Terrorism Center (CTC), 2018, pp.6-7.

58 Patrick J. McDonnell, « 'Papa Noel' – the militant recruiter in Brussels who groomed young men for violence », *Los Angeles Times*, 28 mars 2016.

59 Andrew Higgins et Kimiko De Freytas-Tamura, « A Brussels Mentor Who Taught 'Gangster Islam' to the Young and Angry », *New York Times*, 11 avril 2016.

60 Verdict au premier procès de Zerkani, « Jugement, Tribunal de première instance Francophone de Bruxelles », 29 juillet 2015, pp.44-65, cité dans Pieter Van Ostaeyen, « Belgian Radical Networks and the Road to the Brussels Attacks », *CTC Sentinel*, Volume 9, Numéro 6, 2016, p.9.

61 Pieter Van Ostaeyen, « Belgian Radical Networks and the Road to the Paris Attacks », p.9.

La connexion des compétences

La prévalence des délinquants transformés en djihadistes en Belgique ne fait pas l'ombre d'un doute. Aux dires d'un procureur fédéral, près de la moitié des individus basés en Belgique qui ont été arrêtés pour des délits liés à des activités djihadistes avaient fait l'objet de condamnations pénales avant leur départ.⁶² C'est ce qu'a confirmé le ministre de l'Intérieur, qui a reconnu à plusieurs reprises le taux élevé d'antécédents criminels, que ce soit pour des infractions mineures ou pour leur participation au crime organisé.⁶³

C'est dans le cas de la filière Paris-Bruxelles, où onze des 15 assaillants avaient déjà été condamnés pour des délits « ordinaires », que l'impact des djihadistes ayant des antécédents criminels a été le plus marqué. Comme dans d'autres complots, leurs antécédents criminels leur ont apporté des compétences et des expériences qui leur ont été utiles pour planifier et porter à exécution les attentats terroristes, qui autrement ne se seraient pas produits ou auraient causé moins de victimes.

L'une des « compétences » les plus utiles est l'accès aux armes à feu. Ce marché est traditionnellement considéré être du ressort de délinquants expérimentés,⁶⁴ où la confiance entre vendeurs et acheteurs est essentielle. Ceci souligne bien l'importance que les terroristes aient des liens avec la pègre au sens large.⁶⁵ Même si les trafiquants d'armes ont beaucoup à perdre à collaborer avec des extrémistes, notamment en attirant l'attention accrue de la part des autorités de lutte contre le terrorisme et la menace d'enquêtes plus poussées entraînant de plus longues peines d'emprisonnement,⁶⁶ ils ne sont pas forcément au courant des intentions de leurs clients. C'est bien pour cette raison que l'État islamique encourage les auteurs potentiels d'attentats à faire passer sous silence leurs intentions véritables lorsqu'ils achètent des armes.⁶⁷

Des armes à feu et surtout des kalachnikovs ont été utilisées dans un nombre important de complots djihadistes en Belgique, y compris dans l'attaque perpétrée en 2014 contre le Musée juif à Bruxelles, l'attaque à bord du Thalys de 2015 et parmi les membres de la cellule de Verviers. La filière Paris-Bruxelles disposait d'un grand nombre d'armes à feu, dont trois fusils d'assaut serbes Zastava M70 AB2, un Zastava M70, un AKS47 bulgare et un Norinco 56-1 chinois.⁶⁸ Bien que leur origine n'ait pas encore été clairement établie, l'État islamique a affirmé lui-même qu'elles avaient été achetées par Ibrahim et Khalid El Bakraoui,⁶⁹ qui tous deux avaient déjà été condamnés pour des infractions commises avec arme avant leur radicalisation⁷⁰ et, dans le cas d'Ibrahim, qui avait utilisé un fusil d'assaut lors d'un cambriolage en 2010.⁷¹

62 « Un djihadiste belge sur deux a un passé de délinquant », *La Libre*, 14 août 2015.

63 « Voici le bilan du plan canal », *La Libre*, 13 novembre 2017 ; Rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur le terrorisme, Quatrième rapport intermédiaire sur le volet "radicalisme", 23 octobre 2017, doc. n° 54-1752/009, p.167.

64 « Des pistolets d'alarme transformés en armes : la tendance inquiétante chez les petits délinquants », *La Libre*, 21 août 2017.

65 Nils Duquet, « Firearms acquisition and the terrorism-criminality nexus », p.57.

66 Interview avec des responsables de la cellule de traitement des informations financières (CTIF-CFI), 20 décembre 2017 ; « Les attentats ont fait grimper le prix de la Kalachnikov », 10 août 2017.

67 AlHayat Media Center, Dar al Islam, Numéro 6, 2015, p.33.

68 Pour un aperçu de leurs armes, voir Nils Duquet, « *Armed to Kill: An exploratory analysis of the guns used in public mass shootings in Europe* », Flemish Peace Institute, Juin 2016, pp.23-25.

69 AlHayat Media Center, *Dabiq*, Numéro 14, 2016, pp.6-7.

70 « Ibrahim and Khalid el-Bakraoui: From Bank Robbers to Brussels Bombers », *New York Times*, 24 mars 2016.

71 Ibid.

Les djihadistes basés en Belgique semblent aussi avoir exploité leurs liens avec le milieu criminel pour se procurer de *faux papiers*. La filière de Paris et Bruxelles, composée notamment de Salah Abdeslam, Khalid El Bakraoui, Najim Laachraoui et Mohamed Bakkali, a eu recours aux services de Djamel Eddine Ouali, un criminel expert en contrefaçon dans le quartier de Saint-Gilles à Bruxelles. Une carte d'identité belge était disponible pour 1 000 euros et un passeport belge pour 1 500 euros.⁷² Ils ont utilisé ces faux papiers dans les préparatifs de leur attentat pour louer les appartements qui leur ont servi de bases logistiques, de refuges et de fabriques de bombes.

Il n'existe aucune preuve que Ouali était au courant de leurs intentions véritables, et même qu'il leur eût porté le moindre intérêt. Il est probable qu'il les a vus comme de simples délinquants « ordinaires ». Comme l'enquêteur belge chargé de l'affaire de Ouali a déclaré : « [Il] était un expert en contrefaçon de documents, dont le but principal était de se faire le plus d'argent possible. »⁷³

Quant aux *liens entre terrorisme et drogues*, leur nature et leur envergure restent vagues. L'analyse des individus radicalisés à Vilvorde, une commune proche de Bruxelles d'où sont originaires un grand nombre de combattants étrangers, a révélé qu'ils étaient des consommateurs et/ou trafiquants de drogues réguliers,⁷⁴ sans pour autant connaître leurs rapports exacts avec l'extrémisme. Si certes des drogues ont bien été saisies lors des opérations de police dans le cadre du « plan Canal »⁷⁵ mis sur pied pour lutter contre le chevauchement entre le terrorisme et le commerce de stupéfiants, il reste encore à déterminer le caractère systématique et organisé de ce chevauchement.⁷⁶ À tout le moins, cet aspect de la connexion criminalité-terrorisme fait encore l'objet de trop peu de recherches.

La connexion de la prison

Il existe plusieurs facteurs bien établis à la radicalisation en milieu carcéral. Un détenu peut non seulement connaître un épisode d'« ouverture cognitive », dû à une crise personnelle liée à son incarcération, mais il peut aussi avoir besoin de se créer un nouveau réseau en l'absence de parents et amis, ainsi que de se procurer de la protection physique dans un milieu parfois hostile et violent.⁷⁷ Dans la mesure où c'est dans les prisons que la proximité physique entre le monde criminel et le monde extrémiste est la plus étroite, il s'agit là d'un creuset propice à l'émergence de liens entre criminalité et terrorisme.⁷⁸

Les autorités en Belgique ont ouvertement reconnu que parmi les 10 000 détenus du pays, certains ont été radicalisés, quoique les statistiques quant à l'ampleur du problème soient contradictoires. Alors que les services de sécurité de l'État estiment qu'on en dénombre

72 Interview avec des magistrats du parquet fédéral en charge de la traite du terrorisme, 11 janvier 2018.

73 Maïa de la Baume et Giulia Paravicini, « Inside the Brussels flat where terrorists scored fake IDs », *Politico*, 31 mars 2016.

74 Ibid., p.175.

75 Troisième rapport intermédiaire de la commission d'enquête parlementaire sur le terrorisme, p.102.

76 « Au cours de la première moitié de 2017, la police judiciaire a saisi 137 kg d'herbe de cannabis, 3 kg de cocaïne, 5 488 plants de cannabis et 0,9 kg d'héroïne » ; Déclaration du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, cité dans « Voici le bilan du plan canal », *La Libre*, 13 novembre 2017.

77 Quatrième rapport intermédiaire de la commission d'enquête parlementaire sur le terrorisme, pp.82 et 100.

78 Interview avec la CelEx, 22 février 2018.

près de 450,⁷⁹ la CelEx, une unité au sein de la Direction générale des établissements pénitentiaires, a identifié 230 individus concernés.⁸⁰ En attendant, la commission parlementaire qui a enquêté sur les attentats de Bruxelles de mars 2016 a déclaré que 5 % de la population carcérale est radicalisée.⁸¹

En dépit de la difficulté de savoir à quel moment la radicalisation se produit en prison (le résultat étant rarement clair et absolu et les activités organisées à leur libération de prison étant souvent essentielles), plusieurs exemples récents semblent indiquer que le milieu carcéral joue un rôle. Mehdi Nemmouche, qui a commis l'attaque au Musée juif de 2014 à Bruxelles, a été radicalisé dans une prison en France, et est parti pour la Syrie trois semaines seulement après sa sortie de prison en 2012. Abdelhamid Abaaoud a fait plusieurs séjours en prison et s'est rendu en Syrie peu après sa dernière sortie en septembre 2012.⁸² Par ailleurs, la prison est citée dans la propagande de l'État islamique comme un élément clé dans la radicalisation des frères El Bakraoui.⁸³

La Belgique a pris des mesures visant à prévenir et à atténuer cette menace. Comme on le constate ailleurs en Europe, les délinquants les plus influents (comme les « prêcheurs de haine » et les recruteurs charismatiques) sont séparés du reste de la population carcérale en étant logés dans deux ailes dites « DRadX » dans les prisons d'Iltre et d'Hasselt, tandis que les individus les plus dangereux, comme Mehdi Nemmouche et Mohamed Abrini, sont détenus dans le quartier de haute sécurité de la prison à Bruges.⁸⁴ La CelEx surveille les tentatives de la part des prisonniers djihadistes de recruter d'autres détenus, en opérant principalement comme un service de renseignement pénitentiaire, tout en recevant des mises à jour quotidiennes sur les changements de comportement.⁸⁵ Les individus radicalisés sont également aiguillés vers des prisons dites « satellites » où les employés ont reçu une formation plus approfondie et où la surveillance est renforcée.⁸⁶

Dans les années à venir, on estime qu'entre 50 et 60 délinquants extrémistes vont être mis en liberté ou pourraient faire appel pour obtenir une libération conditionnelle.⁸⁷ Certains d'entre eux ont choisi de purger l'intégralité de leur peine en prison dans le but d'essayer de se soustraire à des conditions de surveillance et de mise à l'épreuve restrictives après leur remise en liberté.⁸⁸ Cela souligne bien que la situation dans les prisons restera une priorité absolue pour les responsables belges de la lutte contre le terrorisme.

79 Kurt Wertelaers et Guy Van Vlierden, « Verkrachters, gangsters, moordenaars. En in de cel warden ze jihadi », *HLN*, 18 février 2017.

80 Interview avec la CelEx, 22 février 2018. Il est important de noter que ces 230 individus sont issus de tout le spectre idéologique, bien que surtout djihadiste, et qu'ils sont classés comme suit : 48 détenus condamnés ou en détention préventive pour infraction de terrorisme ; 36 détenus ayant des liens à des terroristes, mais pas condamnés pour infraction de terrorisme (par ex. des trafiquants d'armes) ; 97 combattants étrangers ; 49 détenus non condamnés pour infraction de terrorisme, mais identifiés comme radicalisés ; et 22 détenus étant logés à part dans les ailes « DRadX ».

81 « Rapport sur la Commission d'enquête sur les attentats du 22 mars : voici le dernier volet », *RTBF*, 23 octobre 2017.

82 « Ce que les services belges savaient d'Abdelhamid Abaaoud », *Le Monde*, 20 novembre 2015.

83 AlHayat Media Center, *Dabiq*, Numéro 14, 2016, pp.6-7.

84 Thomas Renard et Rik Coolsaet, « From the Kingdom to the Caliphate and Back: Returnees in Belgium », p.31.

85 Interview avec Paul Van Tigchelt, directeur de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM), 25 janvier 2018.

86 Interview avec la CelEx, 22 février 2018.

87 Ibid.

88 Ibid.

4 Recommandations

Ce document a examiné les liens potentiels entre la criminalité et le terrorisme en Belgique et au Luxembourg. Bien que nous n'ayons constaté aucun lien officialisé et institutionnalisé entre la criminalité organisée et le terrorisme, il existe des domaines préoccupants, surtout en matière de fusion entre les milieux criminels et djihadistes, ce qu'on appelle la connexion criminalité-terrorisme (voir Encadré 1). L'un d'entre eux porte sur le risque que des individus issus de milieux criminels mettent à profit leurs compétences (qu'il s'agisse de falsifier des documents, de se procurer des armes à feu ou d'obtenir des fonds par des activités criminelles) pour faciliter des attentats. Un autre est le potentiel de radicalisation des délinquants détenus dans les prisons.

Pour empêcher la résurgence ou l'exacerbation de ces liens, nous recommandons les mesures et/ou les bonnes pratiques suivantes :

1. Surveillance efficace

Nous recommandons aux autorités de continuer d'examiner régulièrement leurs statistiques sur le crime organisé et le terrorisme et de les contrôler en permanence afin d'y déceler l'apparition de liens entre les deux phénomènes. Il se peut que certains domaines, tels que le lien entre la drogue et le terrorisme, nécessitent de plus amples recherches.

2. Repenser la radicalisation

Compte tenu du chevauchement partiel entre les milieux terroristes et extrémistes, il convient de revoir quelques suppositions fondamentales concernant la radicalisation. Souvent, le comportement de djihadistes ayant un passé criminel contredit l'idée que l'extrémisme s'assimile à un comportement religieux. Si nécessaire, nous recommandons que les autorités mettent à jour leurs listes de contrôle, leurs indicateurs et leur matériel de formation afin de refléter l'évolution des modèles et des profils.

3. Des prisons plus sûres

Les autorités en Belgique ont reconnu l'importance des prisons comme creusets potentiels de liens entre la criminalité et le terrorisme. Nous les encourageons à y donner suite en déployant des efforts systématiques pour faire en sorte de mieux protéger les prisons de la criminalité, du terrorisme et de tous liens pouvant survenir entre eux. Il est important aussi de prévoir des modalités adéquates suite à la libération des détenus, dans une démarche tant de réintégration que de surveillance.

4. Lutter contre toutes les sources de financement du terrorisme

Les efforts de lutte contre le financement du terrorisme se sont trop axés sur le système financier international, d'où les piètres résultats obtenus en la matière. Comme le maire de Molenbeek n'a cessé de répéter,⁸⁹ nous recommandons que les autorités élargissent leurs efforts de lutte contre le financement du terrorisme pour qu'ils incluent la petite délinquance, comme le trafic de stupéfiants, les vols et les cambriolages ainsi que le trafic de marchandises.

5. Partage de renseignements

Alors que les lignes de démarcation entre le terrorisme et la criminalité « ordinaire » deviennent de plus en plus floues, les organismes compétents doivent partager plus efficacement les informations pertinentes entre les diverses divisions et « disciplines », et former une nouvelle « coalition » d'individus et d'institutions qui peuvent ne pas avoir l'habitude de travailler ensemble.

Nous recommandons que les États continuent de revoir leurs canaux et systèmes existants d'échange de renseignements, qu'ils explorent la possibilité de créer de nouveaux partenariats (par exemple avec les autorités locales, la société civile et le secteur privé) et qu'ils procèdent aux changements nécessaires qui reflètent la nouvelle nature de la menace, d'ordre multidimensionnel. Comme l'a recommandé la commission d'enquête parlementaire sur le terrorisme, le « besoin de partager » devrait remplacer le « besoin d'en connaître ».⁹⁰

6. Remédier à la situation sociale

Malgré l'absence de lien intrinsèque ou automatique entre la situation socioéconomique d'un individu et sa participation au terrorisme, il semble clair que la « délinquance » djihadiste en Belgique se produit dans les zones géographiques et les bassins démographiques qui sont les mêmes que ceux d'où survient la délinquance « ordinaire ».

Hormis des mesures d'ordre technique et administratif, un débat doit avoir lieu quant à la capacité de l'État et de la société civile à renouer avec ces zones et ces groupes d'individus afin d'éviter les causes à l'origine non seulement de la radicalisation extrémiste mais aussi de tous genres de maux sociaux, y compris de criminalité.

⁸⁹ Cité dans Nikolaj Nielsen « Molenbeek mayor opens new front on extremism », EU Observer, 9 septembre 2016.

⁹⁰ Troisième rapport intermédiaire de la commission d'enquête parlementaire sur le terrorisme, p.55.



Crime Terror Nexus

LA CONNEXION CRIMINALITÉ-TERRORISME

Le projet « Crime Terror Nexus » étudie les connexions criminalité-terrorisme et identifie les meilleurs moyens de lutter contre ces phénomènes.

Sur une période de 18 mois, nous documentons les liens qui existent entre la criminalité et le terrorisme au sein de l'Union européenne. Nos constatations sont diffusées dans des rapports, ainsi qu'à l'occasion d'événements et de séminaires.

Nous collaborons avec des responsables et des acteurs locaux à l'élaboration d'approches nouvelles et novatrices qui contribuent à la lutte contre la criminalité et au renforcement de la sécurité de nos pays.

Le projet « Crime Terror Nexus » est un projet de Panta Rhei Research Ltd. financé par PMI IMPACT, une initiative de subvention d'envergure mondiale de Philip Morris International qui appuie des projets de lutte contre le commerce illégal.

Panta Rhei Research Ltd. est entièrement indépendante dans la mise en œuvre du projet et assume la responsabilité éditoriale de l'ensemble des vues et opinions exprimées ici.

Pour plus d'informations, consulter le site www.crimeterrornexus.com.

COORDONNÉES

Pour poser des questions, des demandes de renseignements et demander des exemplaires supplémentaires de ce rapport, contacter Katie Rothman : katie@crimeterrornexus.com

Siège : Panta Rhei Research Ltd., 37a Great Percy Street, Londres WC1X 9RD, Royaume-Uni

© Panta Rhei Research Ltd. 2018

www.crimeterrornexus.com